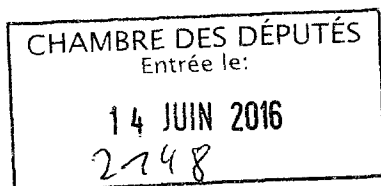




Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 14 juin 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Dans une lettre adressée aux responsables des groupes politiques, l'Association des Cercles d'Etudiants Luxembourgeois (ACEL) fait remarquer qu'un établissement bancaire de la place a récemment changé ses conditions d'octroi des prêts pour études supérieures.

D'après l'ACEL, cet institut, membre d'un groupe financier international important, n'attribuerait à des étudiants des prêts étudiants que sous condition que les parents se portent garants du prêt. Sachant que dans le contexte des aides pour études supérieures de l'Etat, ce dernier se porte déjà garant pour le cas où un étudiant se verrait dans l'impossibilité de rembourser son prêt, cette pratique, si jamais elle a lieu, est, comme le souligne l'association, en contradiction avec le but de la législation des aides financières et peut poser d'importants problèmes aux étudiants, dont les parents ne veulent pas ou ne peuvent pas se porter garants pour le prêt d'études supérieures de leurs enfants.

L'ACEL indique aussi qu'elle-même aussi bien que le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche auraient déjà essayé d'avoir des explications de la banque à ce sujet. En date du 13 juin 2016 (date de la lettre de l'ACEL) la banque n'avait pas donné suite à la demande.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer les informations alléguées ?
- Dans l'affirmative, est-ce que Monsieur le Ministre a déjà eu réponse de la part de la banque ?
- En cas de non-réponse de la part de l'institut bancaire, quelle autres démarches Monsieur le Ministre envisage-t-il d'entreprendre ?
- Quel est, le cas échéant, le moyen d'action juridique de l'Etat en rapport avec la situation décrite ci-dessus ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Taina Bofferding
Députée